



**SAINT-JEAN  
DE BRAYE**

**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 17/11/2023

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune de Saint-Jean de Braye

**ARRETE N°ARR2023\_0083**  
**Délégation de fonction et de signature**  
**de Madame Colette MARTIN-CHABBERT**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-18 stipulant que « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal »,

Vu la délibération n°2021-098 du 24 septembre 2021 portant création de 9 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2021-099 du 24 septembre 2021 portant élection d'un nouvel adjoint et nommant Madame Colette MARTIN-CHABBERT, huitième adjointe au maire,

Vu la délibération n°2021-100 du 24 septembre 2021 portant création d'un poste d'adjoint aux quartiers,

Vu la délibération n°20220520CM074 du conseil municipal du 20 mai 2022 autorisant le maire à déléguer la signature des décisions prises sur le fondement de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, aux adjoints ainsi qu'au directeur général des services, directeurs et chefs de service,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame Colette MARTIN-CHABBERT, adjointe au maire,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de fonction et de signature** est accordée à **Madame Colette MARTIN-CHABBERT**, pour signer toutes décisions et coordonner toutes actions dans le domaine **de la communication et des affaires générales**. **A ce titre, elle sera notamment en charge des questions relatives à la communication, au protocole, à la vie institutionnelle, à l'état civil et au funéraire.**

La présente délégation comprend la signature de tous les courriers émanant des services municipaux attachés à son domaine de délégation, tous actes et pièces administratifs, tous actes et pièces relevant du droit privé, ainsi que toutes pièces de nature financière.

**Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Colette MARTIN-CHABBERT**, la délégation de signature pour la communication et les affaires générales, sera exercée dans l'ordre suivant :

- Monsieur Olivier de LA FOURNIERE
- Madame Brigitte JALLET
- Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA
- Madame Catherine GIRARD
- Monsieur Christophe LAVIALLE
- Madame Véronique BURY-DAGOT
- Monsieur Frédéric CHÉNEAU
- Monsieur Patrick LALANDE
- Monsieur Franck FRADIN

**Article 3 : Dans le cadre des procédures d'admission en soins psychiatriques sans consentement**, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa SLIMANI, maire, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier de LA FOURNIERE, la délégation de signature sera exercée dans l'ordre suivant :

- Madame Brigitte JALLET
- Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA
- Madame Catherine GIRARD
- Monsieur Christophe LAVIALLE
- Madame Véronique BURY-DAGOT
- Monsieur Frédéric CHÉNEAU
- Madame Colette MARTIN-CHABBERT
- Monsieur Patrick LALANDE
- Monsieur Franck FRADIN

**Article 4 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022/024 du 25 mai 2022.

**Article 5 :** Le maire soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire et publié sur le site internet de la ville.

**Article 7 :** Une ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur le Receveur Principal et à Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret ainsi qu'à l'intéressée pour lui servir de titre.

A Saint-Jean de Braye, le **13 NOV. 2023**

Le maire  
Conseillère départementale du Loiret



Vanessa SLIMANI

**Certifié exécutoire**  
**Compte tenu de la transmission en Préfecture, le**  
**et de la publication, le**  
**de la notification à Madame Colette MARTIN-CHABBERT le**

Fait à Saint-Jean de Braye, le

Le maire  
Conseillère départementale du Loiret

Vanessa SLIMANI

